



Règlement Particulier Ch. Dép. Vétérans SoliBad Saison 2024-2025

[CB77/2425/CCA/REGLEMENT_CDV](#)

Le tournoi est autorisé sous le numéro de dossier 2403921.

Le tournoi se déroulera selon les règles et codes de la FFBAD, les règlements particuliers LIFB et du présent règlement.

Article 1 : Organisation

- 1.1 Le Championnat Départemental Vétérans SoliBad est organisé par le Comité Badminton de Seine-et-Marne (CoBad77), via la Commission Compétitions Adultes (CCA).
- 1.2 La compétition se déroulera les **samedi 18 et dimanche 19 janvier 2025**.
- 1.3 La compétition aura lieu au Gymnase de l'Orangerie de Croissy-Beaubourg.
- 1.4 La CCA établit le calendrier, le diffuse, envoie les convocations aux clubs, assure la tenue de la table de marque, fournit le matériel informatique, et applique le règlement particulier.
- 1.5 Le club recevant la compétition assure la préparation de la salle : sonorisation, table de marque, buvette, poteaux, filets, corbeilles pour les volants usagés, serpillières, plaquettes pour les feuilles de matchs, chaises pour les conseillers d'équipe, numéros de terrains, espace affichage, espace de stand partenaire du CoBad77, espace public...
- 1.6 Le comité d'organisation et le club hôte déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre sur les lieux de la compétition.

Article 2 : Conditions de Participation

- 2.1 Cette compétition est ouverte aux joueurs vétérans, compétiteurs et « non-Compétiteurs » (NC), licenciés dans un club affilié au CoBad77 ou licenciés au CoBad77 directement.
- 2.2 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD, la LIFB, le CoBad77 et doit être en possession de sa licence « joueur » pour la saison en cours et ne doit faire l'objet d'aucune suspension.
- 2.3 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
- 2.4 Tous les tableaux (SH, SD, DH, DD, DM) sont ouverts à la compétition suivants les catégories vétérans et classements suivants (arrêtés au 19 décembre 2024) :
 - V1-V3 (né entre 1975 et 1989) en N1/R5, R6/D7, D8/D9, P10/P12 (ouvert aux NC),
 - V4 à V9 (né en 1974 et avant) en N1/R5, R6/D7, D8/D9, P10/P12 (ouvert aux NC).
- 2.5 Dans la mesure du possible, tous les tableaux seront joués en poules, puis en élimination directe pour le tableau final.
- 2.6 Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper deux séries si le nombre d'inscrits de l'une des séries est inférieur à 4.
- 2.7 Le comité d'organisation ne pourra regrouper plus de deux séries, sans avoir obtenu préalablement l'accord des joueurs concernés ou du responsable de leurs inscriptions.

Article 3 : Inscriptions

- 3.1 Les joueurs peuvent s'inscrire sur **deux** tableaux maximums. Toutefois, le comité d'organisation se réserve la possibilité d'accepter un troisième tableau en cas de nécessité dans le strict intérêt de la compétition.
- 3.2 Le sur-classement dans une catégorie d'âge plus jeune sera accepté en double à condition que l'un des deux joueurs ait la catégorie d'âge requise. Le sur-classement dans une série supérieure sera accepté en double à condition que l'un des deux joueurs ait le classement requis. Les simples se dérouleront dans le classement et la catégorie d'âge du joueur, sans sur-classement possible.

- 3.3 Les inscriptions sont à faire exclusivement via le site Badnet ou l'application Ebad au plus tard le **31 décembre 2024**. Les inscriptions seront retenues par ordre d'arrivée des droits d'engagement (tournoi standard). Toute modification devra être transmise par mail à la CCA (cca@cobad77.fr). Aucune spécification horaire ne sera prise en compte.
- 3.4 Les droits d'engagement sont de **10€** pour un tableau et **16€** pour 2 tableaux. Ils sont à régler au plus tard le 31 décembre 2024 :
- soit via le site badnet ou l'application Ebad (frais bancaires éventuels),
 - soit **par virement bancaire** avec en référence « CDV [nom du club] ».

CAISSE D'ÉPARGNE ILE-DE-FRANCE						
Établissement	Guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation		
17515	90000	8219286007	14	CE ILE DE France		
IBAN						
FR76	1751	5900	0008	2192	8600	714
BIC			Intitulé du compte			
CEPAFRPP751			Comité Départemental Badminton			

- 3.5 Ces droits d'engagement (hors frais éventuels) sont remboursables en cas de désistement notifié par mail à la CCA avant la date du tirage au sort. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée. Les forfaits survenus après le tirage au sort sont également à justifier auprès de la LIFB selon [les modalités fixées par celle-ci](#).

Article 4 : Déroulement de la compétition

- 4.1 Le déroulement de la compétition est placé sous le contrôle de Nicolas GEFFROY, Juge-Arbitre désigné par la Commission Comité des Officiels Techniques (CCOT) du CoBad77 et assisté de Philippe GOMES Geo.
- 4.2 Le tirage au sort sera effectué le **4 janvier 2025**.
- 4.3 Les matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points (voir article 7.2 des [règles officielles du badminton](#)) et par défaut en auto-arbitrage. Le Juge-Arbitre s'assurera de la bonne tenue des matchs et désignera les arbitres éventuels ou à défaut les compteurs de points.
- 4.4 Tout participant devra signaler sa présence, soit à la table de pointage, soit via le QR code prévu à cet effet, dès son arrivée chaque jour de la compétition.
- 4.5 Les matchs peuvent être appelés 60 minutes avant l'horaire prévu, le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes, et les joueurs disposeront de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match.
- 4.6 Les volants autorisés par circulaire fédérale sont à la charge des joueurs, de façon équitable. Le volant plume officiel est le RSL DTL82. En cas de litige, il sera imposé pour disputer le match. Chaque joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
- 4.7 Tout volant touchant un obstacle au-dessus du terrain est compté faute. Excepté les poutres, rampes de chauffage et paniers de basket où au service le joueur peut resservir une seule et unique fois, et les filins de basket qui sont let tout le temps. Le Juge-Arbitre pourra compléter ces règles particulières de la salle par voie d'affichage.
- 4.8 Seul le comité d'organisation, les officiels techniques, les bénévoles du club hôte, les joueurs et leurs conseillers d'équipe sont autorisés à se présenter sur le plateau de jeu.
- 4.9 Les joueurs et joueuses acceptent d'être photographiés et/ou filmés par le CoBad77, et de voir ces photos et/ou vidéos diffusées sur le site internet du CoBad77 et sur les comptes Facebook et Instagram de celui-ci, sauf demande contraire explicite.